REUNION CARRE D'AS le 11/10/2021

PERSONNES PRESENTES : BERLAND Jean-Yves – COTE Yane – GUGNALONS Pierre - LE DURAND Monique – LENAT Yves – LOIZON Nadine – PELISSIER Jean-Pierre - ROLLO Élisabeth

RAPPORTEUR : Nadine LOIZON

Objet	Décisions	En charge du suivi / des achats
Préparation de l'AG du 21/10/2021		
Rapport moral	◆ Consignes sanitaires ◆ Partage du local avec 2 colocataires	
Cotisation	Reconduction de la somme de 20 € pour les nouveaux adhérents pour l'année 2021/2022	
Respect des consignes lors des tournois	◆ Respect du timer (si temps écoulé, application de la moyenne aux joueurs de la table). Un responsable/salle sera désigné ◆ Diagrammes à noter	
Formation	◆ Redémarrage des cours de Pierre : – le mercredi matin ↳ cours des débutants – le mardi après-midi ↳ les parties encadrées ◆ Les cours de Thierry reprendront courant novembre	Pierre Thierry
Calendrier annuel	◆ Beaujolais nouveau le 3ème jeudi de novembre (25/11/2021) ◆ Repas de noël le 16/12/2021 ◆ Galette des rois le 03/01/2022 ◆ Tournois interclubs courant mars 2022 (Bénodet, Concarneau, Crozon, Kéradennec, Loctudy, Pemmarc'h)	

	◆ Repas au restaurant à l'extérieur du Carré d'As courant avril – mai 2022 ◆ Pot avant les vacances d'été en juin 2022	
Pot à l'issue de l'AG	Sont prévus des pains surprises, des toasts au foie gras et au saumon préparés par Jean-Pierre, des pizzas, des tomates cerise Du côté boisson : vin pétillant, vin rouge, eau et jus d'orange	Élisabeth, Jean-Pierre, Pierre, Yane se chargent des achats
Tournois équipes Clubs de Kéradennec/Carré d'As	Elisabeth a reçu une proposition du Club de Kéradennec d'organiser des tournois, le mardi après-midi, entre les adhérents volontaires du Carré d'As et ceux du Club de Kéradennec, dans les locaux de Kéradennec. Droit de table : 2 €/participant. Élisabeth suggère de répondre favorablement à cette proposition, une fois/mois, à titre d'essai	
Association Collégiale	Élisabeth interroge les membres du bureau présents sur l'adhésion du Carré d'As à cette association. « Dans la gouvernance collégiale, les responsabilités sont partagées et l'autorité est distribuée entre plusieurs personnes qui n'ont pas de lien hiérarchique entre elles. Chacune est responsable d'une partie de l'activité de l'association et elles prennent ensemble les décisions »	